



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 23-2023 DISREN

Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 25 janvier 2023 à Nyon dans les bureaux de Région de Nyon, afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Frédéric Mani, Président du Comité de direction, M. Gérard Produit – membre du Comité de Direction et de Mme Emilie Bassetto - Déléguée à la mobilité. Nous les remercions pour les informations et clarifications apportées durant cette séance. Il est à noter que M. Mani est le responsable politique de ce projet pour éviter le conflit d'intérêt que M. Produit aurait pu avoir au vu de sa fonction de Syndic de Coppet. La première partie de la séance s'est tenue en présence également des membres de la Colnv, puis les commissions ont délibéré séparément.

La Commune de Coppet a réaménagé le chemin des Rojalets et l'arrêt de bus « Coppet, Les Rojalets» afin de sécuriser l'accès au bus régional ainsi qu'au centre scolaire et sportif pour les piétons et les cyclistes. Ces aménagements sont inscrits au projet d'agglomération 3 du Grand Genève et vont bénéficier ainsi d'un cofinancement fédéral de 40% pour les éléments de linéaires mode doux et passages piétons et 15% cantonal pour les cheminements.

Il faut savoir que la Commune de Coppet a déjà effectué les travaux, car l'opportunité s'est présentée de combiner ceux-ci avec une intervention urgente à faire sur ce chemin, liée au réseau électrique.

Contexte

Le réaménagement du chemin des Rojalets s'inscrit parfaitement dans les projets soutenus par la Région afin de répondre à la politique mobilité / transport développée depuis plus de 10 ans. Comme mentionné plus haut, ces travaux sont également compris dans un paquet de mesures inscrites dans le projet d'agglomération du Grand Genève et qui a retenu 11 arrêts à réaménager et sécuriser : (Mesure 12-42, p. 48 www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/annexe2_mesures-programme-travail_2017.pdf). Cela permet à ces mesures d'obtenir des financements partiels de la part de la confédération et du canton.

La proximité du collège, d'une zone résidentielle importante, ainsi que du centre sportif contribuent à un taux de fréquentation de cet arrêt de bus des Rojalets parmi les plus élevé du district, après ceux des arrêts des gares de Rolle, Gland, Nyon ou Coppet.

Tous ces éléments combinés et les informations figurant dans le préavis, font que notre commission est en principe favorable à l'adoption de celui-ci. Nous avons néanmoins posé également un certain nombre de questions pour comprendre les bases de travail liées à la répartition financière. Nous avons eu accès au détail des coûts liés à ce projet avec la répartition faite entre part locale et part régionale.

Discussions

Les phases 1 et 2 du projet avaient été soutenues par la Région par le fond TP et par un solde de préavis Grand Genève. Les étapes 3 et 4 concernent la politique mode doux et sécurité pour les usagers (piétons, cyclistes). Le solde du fond TP n'étant pas prévu pour ce type de projet, le DISREN est sollicité.

La méthodologie utilisée pour définir les éléments pris en compte dans le calcul des coûts ayant un intérêt régional a été questionnée / discutée. En effet, il a paru surprenant qu'une partie des coûts liés à l'éclairage public ou à l'achat et gestion de foncier (expropriation de terrain) soient pris en compte dans le calcul. Notre commission a également voulu comprendre d'où venait la règle de 25% de la part régionale prise en charge par le cercle solidaire et qui a déjà été appliquée par le passé. M. Mani et Mme Bassetto nous ont répondu qu'au fil des ans, une pratique s'est mise en place en fonction de la nature des projets. Toutefois, le CODIR a lancé un projet afin de créer un « mode d'emploi » des éléments pris en charge à titre régional et solidaire selon le type de projet.

Notre commission émet le vœu que ce projet soit mené à bien aussi vite que possible afin que ces éléments puissent être consultés par le Conseil intercommunal et les diverses commissions et ainsi clarifier les pratiques. La commission des investissements a demandé à être impliquée dans le processus et nous soutenons cette demande.

Dépôt d'un amendement

Notre commission estime que les dépenses liées au foncier doivent être à charge de la Commune, car le terrain reste et restera communal. En ce qui concerne l'aménagement de « mobilier » urbain tel que l'éclairage, celui-ci devrait également être à charge de la Commune, car le prix dépend également du choix fait par la commune (comme pour un abri bus ou un banc).

Nous rappelons qu'il s'agit ici du premier projet faisant partie du paquet de mesures inscrites au projet d'agglomération du Grand Genève et qui a retenu 11 arrêts à réaménager et sécuriser. Un bon nombre sont sur le territoire de communes membres DISREN et donc susceptibles de solliciter le financement solidaire régional. Ainsi, les éléments définis ici vont servir de ligne de conduite pour les projets futurs.

C'est pourquoi, notre commission souhaite déposer un amendement pour ce préavis afin que la part solidaire liée au foncier d'un montant de **CHF 10'713.-** et la part liée à l'éclairage d'un montant de **CHF 10'049.-** soient déduites.

La demande de crédit passera ainsi d'un montant de CHF 75'273 (TTC) à un montant de **CHF 54'511 (TTC)**.

.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande **d'amender** le préavis 23-2023 - DISREN du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis amendé du Comité de direction 23-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de **CHF 54'511 (TTC)**,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de **CHF 54'511 (TTC)** pour le financement de la part solidaire DISREN au réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.
- d'imputer le montant total de **CHF 54'511 (TTC)** sur le compte DISREN 140.3185.

Nyon, le 9 mars 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Marinella Page, rapportrice	Signature
Bursins	
Alain Barraud	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Fabrizio Nassisi	Signature
Tannay	
Jean-Luc Richard	Signature
Crassier	